

Master P2D- Année 1 -

Cadrage PÉDAGOGIQUE SAÉ BLOC 2 et BLOC 3

Immersion professionnelle en établissement scolaire : retour d'expérience argumenté sur les pratiques pédagogiques au service de la réussite de tous et chacun et les principes déontologiques.

Présentation du document

Ce document pédagogique accompagne les élèves fonctionnaires et les tuteurs dans la réalisation de la Situation d'Apprentissage et d'Évaluation (SAÉ) des Blocs 2 et 3. Il constitue un document de référence permettant de clarifier les apprentissages clefs mobilisés durant l'immersion en établissement scolaire et les modalités d'évaluation de ces derniers. La SAÉ articule de manière étroite les cours théoriques dispensés, les interventions de praticiens de terrain et les observations réalisées sur le terrain pour former un parcours de formation. Les savoirs institutionnels, juridiques, éducatifs et éthiques étudiés et les compétences développées dans les enseignements de l'UE3 devront être mobilisés afin de construire une réflexion argumentée sur les situations professionnelles concrètes rencontrées.

Introduction : les enjeux du stage professionnel

Le stage constitue une étape essentielle dans la professionnalisation des élèves fonctionnaires.

C'est une immersion progressive dans les établissements scolaires permettant aux étudiants de découvrir la réalité du métier d'enseignant et d'observer les pratiques professionnelles.

Partie 1 – Organisation et calendrier

Les élèves fonctionnaires doivent effectuer 12 semaines de stage. Ce dernier se structure sous forme de parcours dans différents types d'établissement afin d'avoir un panorama le plus complet possibles des différentes situations professionnelles.

Un stage de référence avec un tuteur (7 semaines)

Un stage dans des lieux différenciés (5 semaines) :

- Établissement inversé de celui du tuteur (si collège -> lycée et inversement)
- REP+
- Lycée professionnel
- Entreprise ou association

Calendrier : M2E P2D et CPE En binôme ou en trinôme sur l'établissement de référence et les établissements diversifiés
Période 1 : 1 semaine : Établissement de référence : Du 05/10 au 09/10 Travail avec le Tuteur
Période 2 : 3 semaines : Établissement de référence du 16/11 au 27/11 Travail avec le Tuteur
Période 3 : 1 semaine : différenciée : Du 25 au 29 janvier Convention UniCA (éducation prioritaire ou Lycée pro ou SEGPA en fonction l'affectation)
Période 4 : 4 semaines : 3 semaines Établissement de référence -Tuteur : Du 30 mars au 16 avril 1 semaine différenciée : Entreprise Convention UniCA du 19 au 23 avril
Période 5 : 2 semaines : 1 semaine : Établissement de référence -Tuteur : Du 31 mai au 04 juin 1 semaine différenciée : Convention UniCA - (éducation prioritaire ou Lycée pro ou SEGPA en fonction l'affectation) du 07 au 11 juin

Partie 2 – Appréciation du tuteur

Le tuteur en établissement accompagne les élèves fonctionnaires dans le développement de leurs compétences professionnelles en les conseillant et en favorisant leur analyse réflexive ; il

contribue également à leur évaluation à travers une appréciation qui s'inscrit dans le processus de validation d'une SAÉ (situation d'apprentissage et d'évaluation, fiche descriptive en annexe 2).

Partie 3- Dépôts des preuves

Le travail demandé dans le cadre de cette SAÉ (PREUVE) devra être déposé sur la plateforme Magistère (<https://partage02.magistere.apps.education.fr/course/view.php?id=9994>) dédiée à la SAÉ dans le respect du droit à l'image et conformément à la déclaration RGPD. Pour valider la SAÉ il faudra obtenir 4 badges. Trois portent sur UNE preuve déposée dans le cadre des Apprentissages Critiques et des exemples proposés dans la partie « **Travail attendu et situations à observer** » :

Badge 1 : Auto-évaluer sa situation problème

Badge 2 : Évaluation croisée entre pairs de situations problèmes

Badge 3 : Évaluation de la preuve par un examinateur INSPE

Badge 4 : L'obtention est liée à l'appréciation du déroulement du stage.

Cadre général

Les élèves fonctionnaires devront respecter les consignes suivantes :

- Respect des échéances de dépôt ;
- Identifier clairement des situations professionnelles authentiques ;
- Dépôt individuel des productions.

Travail attendu et situations à observer.

En première année de Master, les étudiants observent un enseignant chevronné. Ils développent une réflexion sur les pratiques pédagogiques et les situations mettant en jeu la déontologie du fonctionnaire, sa capacité à incarner les valeurs de la République et celle qui consiste à répondre aux besoins variés des élèves.

Il est attendu de l'élève fonctionnaire que pour une situation spécifique observée (voir ci-dessous), il fasse un retour réflexif et argumenté. Ce travail est appelé **PREUVE**

Les types de situations professionnelles à analyser :

1. Bloc B2 : Des situations d'apprentissage articulant programmes, savoirs, choix didactiques et besoins des élèves.

Exemples :

- Une pratique professionnelle adaptée aux différents publics, contraintes (matérielles, techniques, temporelles, etc.) et du contexte
 - Une pratique professionnelle où l'enseignant(e) met en œuvre son autorité sans autoritarisme : posture, collaboration avec équipe pédagogique, éducative et de direction
 - Une situation d'apprentissage qui met en œuvre des pédagogies variées (démarche de projet sur des questions socialement vives) ou/et qui propose des situations engageantes (motivation, attirer l'attention, impliquer, etc.)
2. Bloc B3 : Des situations où l'agent du service public d'éducation pose son action dans le respect du cadre institutionnel, éthique et déontologique.

Exemples :

- Une pratique professionnelle qui traite une situation aigüe de classe ou d'établissement en assurant la transmission des valeurs de la République.
- Une situation professionnelle qui touche au projet d'établissement en articulant obligations professionnelles, valeurs républicaines et principe de laïcité.
- Un projet qui inscrit son action dans le fonctionnement des établissements et de leurs instances, se référant possiblement à d'autres systèmes éducatifs européens.
- Une pratique professionnelle de collaboration en faveur de la protection de l'enfance avec l'équipe éducative et/ou les partenaires de l'éducation (familles, acteurs extérieurs) .

Apprentissage Critiques à valider lors de la SAÉ M2E PE

Les preuves devront valider les Apprentissages Critiques (AC) suivants lors de la Situation d'Apprentissage et d'Évaluation (SAÉ) :

Bloc 1 - Maîtriser les disciplines et enseigner dans le cadre de la polyvalence

AC 1.3 Concevoir et mettre en œuvre des situations d'enseignement en répondant aux besoins diversifiés des élèves tout en intégrant le numérique pour l'éducation

AC 1.4 Mettre en œuvre des situations d'enseignement et d'apprentissage qui favorisent la culture générale des élèves en stimulant leur curiosité dans le cadre de projets pédagogiques collectifs

Bloc 2 - Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice pour viser la réussite de tous les élèves dans un climat scolaire de qualité

AC 2.1 Mettre en œuvre des pratiques d'enseignement au regard de la diversité des élèves et du développement de l'enfant, favorisant l'accessibilité pédagogique, les conditions de la réussite de tous et le rôle des équipes pluriprofessionnelles

AC 2.2 Opérer les adaptations pédagogiques choisies au regard de la diversité des contextes scolaires afin de garantir l'accessibilité des apprentissages, promouvoir un climat scolaire inclusif et égalitaire et contribuer à la réduction des inégalités et des discriminations

AC 2.3 Intégrer les questions socialement vives dans son enseignement et mobiliser de façon responsable les enjeux du développement durable et les usages de l'intelligence artificielle au service des apprentissages

AC 2.4 Mettre en œuvre des pratiques professionnelles participatives en contribuant au projet d'établissement et en s'appropriant les enjeux de l'évaluation afin de réguler son enseignement

Bloc 3 - Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation

AC 3.1 Participer au projet d'établissement en articulant obligations professionnelles, valeurs républicaines et principe de laïcité

AC 3.2 Adapter sa posture professionnelle afin **d'intégrer** les dimensions éthiques et déontologiques du métier pour construire des relations de qualité avec les familles

AC 3.3 Inscrire son action dans le système éducatif français, dans le fonctionnement des établissements et de leurs instances, en se référant à d'autres systèmes éducatifs européens

AC 3.4 Collaborer avec l'ensemble de l'équipe pédagogique et les partenaires de l'éducation pour agir collectivement notamment en faveur de la protection de l'enfance

Bloc 4 - S'engager dans une démarche de développement professionnel

AC 4.4 Utiliser les ressources numériques dans la perspective d'un usage pédagogique raisonné

Formes possibles des productions

- Écrit réflexif (½ page) ;
- Podcast avec analyse réflexive ;
- Infographie avec analyse réflexive ;
- Poster avec analyse réflexive ;
- Capsule audio ou vidéo avec analyse réflexive.

Attendus méthodologiques

Le travail devra aussi :

- Mobiliser les apports théoriques et pratiques dispensés en formation ;
- Proposer une analyse argumentée ;
- Adopter une posture réflexive ;
- Respecter les règles de confidentialité et d'anonymisation.

Niveaux d'évaluation

Non acquis

- La situation est peu décrite ou de manière incomplète.
- Les apprentissages critiques ne sont pas ou sont partiellement identifiés.
- L'analyse reste descriptive ou limitée.
- Les références théoriques sont absentes ou peu développées.

Acquis

- L'analyse est argumentée et structurée.
- Les apprentissages critiques sont maîtrisés.

- Les liens entre théorie et terrain sont pertinents.
- L'étudiant adopte une posture professionnelle réflexive.

Très bonne maîtrise

- L'analyse est approfondie et nuancée.
- Les apprentissages critiques sont pleinement intégrés.
- Les références institutionnelles et théoriques sont mobilisées avec pertinence.
- L'étudiant développe une réflexion professionnelle autonome et critique.

Partie 4 – Annexes incluse dans magistère

Annexe 1 – Fiche d'auto-positionnement

Critères d'auto-évaluation	Validé	Non validé	Observations personnelles
J'ai décrit une situation professionnelle réelle observée en stage	☐	☐	
J'ai identifié un apprentissage critique pertinent	☐	☐	
J'ai mobilisé des références théoriques ou institutionnelles	☐	☐	
J'ai analysé les enjeux déontologiques de la situation	☐	☐	
J'ai respecté l'anonymat des personnes et des établissements	☐	☐	
J'ai articulé théorie et pratique professionnelle	☐	☐	
J'ai adopté une posture réflexive	☐	☐	
J'ai respecté les consignes de dépôt sur Magistère	☐	☐	
Mon travail comporte une argumentation claire	☐	☐	
Mon travail répond aux attendus des enseignements critiques	☐	☐	
Mon travail intègre les critères d'évaluation suivants : démarche, régulation, justification	☐	☐	

Annexe 2 – Fiche descriptive de la SAÉ

Titre de la SAÉ : M2E SAÉ 8.1 - B3 Retour d'expérience argumenté sur les principes déontologiques en stage au niveau 2

Périodicité : M1 - Semestre 1 / Semestre 2

Éléments constitutifs concernés (EC) :

- EC Inscrire son action dans les principes et valeurs de la République
- EC Connaître les droits et obligations du fonctionnaire dans le cadre du service public d'éducation
- EC Connaître le système éducatif français pour mieux y inscrire son action
- EC Construire des relations de qualité avec les familles

Description : À partir d'une situation observée lors du stage, réaliser une restitution au format libre (écrit, podcast, infographie, poster, etc.) illustrant la posture professionnelle et déontologique de l'enseignant.

Cette production devra s'appuyer **sur les acquis de la formation dispensée**, une veille professionnelle et sur la constitution d'un corpus de documents professionnels permettant d'analyser et de mettre en perspective la situation observée.

Par un retour d'expérience, vous devrez démontrer l'acquisition d'au moins un apprentissage critique par année de formation.

Livrable final : À partir d'une situation observée lors du stage, réaliser une restitution au format libre (écrit, podcast, infographie, poster, etc.) illustrant la posture professionnelle et déontologique de l'enseignant.

Cette production devra s'appuyer sur une veille professionnelle et sur la constitution d'un corpus de documents professionnels permettant d'analyser et de mettre en perspective la situation observée.